

Saison 2017 – 2018

Circulaire de la CRA fixant les dispositions relatives aux désignations des arbitres sur les compétitions de ligue en application des articles 5.2 du statut de l'arbitrage, 16 du RI de la LFNA et 13.3 du RI de la CRA

Dans le cadre des grands axes de la politique arbitrale¹ décidée par le Comité de Direction de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine, rappelés par son président, le 4 avril dernier lors de la mise en place de la CRA Nouvelle-Aquitaine, il apparaît plus que nécessaire à la CRA de définir, en accord avec les CDA, au titre de sa politique de désignation 2017-2018, les modalités relatives aux désignations des arbitres et arbitres assistants sur les compétitions organisées par la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine conformément aux dispositions prévues aux articles 5.2 du statut de l'arbitrage, 16 du RI de la LFNA et 13.3 du RI de la CRA.

La présente circulaire, portée à la connaissance des présidents de CDA et validée par le Comité de direction de ligue, servira de feuille de route aux personnels assurant les désignations au profit de la CRA.

Les arbitres et arbitres assistants de ligue sont répartis dans les catégories suivantes :

- Arbitre et arbitre Assistant « *Elite Régionale* » ;
- Arbitre et Arbitre Assistant « *Régional 1* » ;
- Arbitre et Arbitre Assistant « *Régional 2* » ;
- Arbitre « *Régional 3* » ;
- Candidat Arbitre « *Régional 3* » et candidat Arbitre Assistant « *Régional 2* » ;
- Jeune Arbitre de Ligue ;
- Candidat Jeune Arbitre de Ligue

Auquel peut être ajouté les arbitres de la catégorie « *Arbitre départemental 1 réserviste CRA* ». Ils ne peuvent notamment pas se réclamer du titre d'arbitre de Ligue sous le prétexte qu'il est appelé à opérer dans une rencontre officielle organisée par la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine.

¹ Désigner 3 arbitres sur les compétitions seniors organisées par la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine.

Cette saison, les effectifs par catégorie sont de :

Effectif arbitre CRA LFNA

Catégorie	Effectif au 01/11/2017
Arbitre Elite Régionale	16
Arbitre Régional 1	37
Arbitre Régional 2	55
Arbitre Régional 3	121
Candidat Arbitre R3	30
SOUS TOTAL	259

Réponse questionnaire arbitres désirant doubler

Réponse	OUI	NON	4/4	3/4	2/4	1/4
15	11	4	2	3	3	3
37	16	21	4	3	4	5
52	35	17	16	3	10	8
104	84	20	36	13	25	10
29	27	2	15	5	6	1
237	173	64	73	27	48	26

AA Elite Régionale	24
AA Régional 1	21
AA Régional 2	17
Candidat AA R2	11
SOUS TOTAL	73

20	11	9	3	4	1	3
19	14	5	6	2	3	3
11	9	2	7	2	-	-
11	10	1	9	-	1	-
61	44	17	25	8	5	6

Arbitre D1 réserviste CRA	21
---------------------------	----

--	--	--	--	--	--	--

Jeune Arbitre de Ligue	70
Candidat JAL	20
SOUS TOTAL	90

53	34	19	16	1	12	5
17	12	5	4	2	3	2
70	46	24	20	3	15	7

Soit un effectif sénior disponible par journée de **280 arbitres²** auquel il conviendrait d'y ajouter environ **120 arbitres supplémentaires** acceptant de doubler. **Soit 400 arbitres³** centraux disponibles.

Pour la catégorie AA, l'effectif disponible par journée est de **73**. Auquel il conviendrait d'y ajouter environ **une trentaine d'AA** supplémentaires acceptant de doubler. **Soit environ 100 AA²** disponibles.

Pour les catégories JAL, l'effectif est de **90 jeunes arbitres**, auquel il conviendrait d'y ajouter une **petite trentaine de JAL** ayant accepté de doubler. **Soit un effectif de 120 JAL²** par WE.

Soit un vivier théorique d'arbitres pouvant être désignés de 620²⁻⁴ par WE.

Dans l'hypothèse de 3 arbitres sur chaque rencontre de ligue, 447 arbitres et arbitres assistants sur les compétitions séniors masculines seraient nécessaires. 77 pour les compétitions séniors féminines et 363 sur les compétitions jeunes (U19 à U16 R1 et R2). **Soit un besoin hebdomadaire d'arbitres disponibles de 887.**

Force est de constater, que sans l'aide des CDA, la CRA n'a pas l'effectif arbitres pour couvrir ses compétitions.

² Compris les 21 Arbitres D1 réservistes CRA

³ Hors absentéisme

⁴ Y compris les JA mineurs pour l'assistantat sous réserve d'avoir l'autorisation parentale – art. 15 du statut de l'arbitrage

Niveau de désignation par catégorie d'arbitre :

	Catégories	N2	N3	R1	R2	R3	R4	Coupe de France			
								T7	T6	T5	T4
Arbitre	Elite Régionale	AA ⁵						AA	AA		
	R1	AA	AA					AA	AA	AA	
	R2			AA					AA	AA	AA
	R3			AA	AA	AA				AA	AA
	Candidats				AA	AA					AA

Un arbitre Elite Régionale ne pourra être désigné au minimum qu'en R2, sauf impossibilité manifeste et/ou décision CRA.

Un arbitre R1 ne pourra être désigné au minimum qu'en R3, sauf impossibilité manifeste et/ou décision CRA.

Dans le cadre d'une seconde désignation sur un WE, l'arbitre pourra être désigné en qualité d'arbitre ou d'arbitre assistant sur toutes les rencontres des compétitions de ligue sans distinction de catégorie d'arbitre.

	Catégories	N2	N3	R1	R2	R3	R4	Coupe de France			
								T7	T6	T5	T4
AA	AA Elite Régionale										
	AA R1										
	AA R2										
	AAR3										
	Candidats										

Rencontres de ligue :

Compétitions Séniors masculins

Niveau	Nombre de Poules	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	ARBITRES		
				Centraux	1 ^{er} AA	2 nd AA
National 2		5	3 (moyenne)		3	3
National 3	1	14	7	7	7	7
R1	2	28	14	14	14	14
R2	4	48	24	24	24	24
R3	6	72	36	36	36	36
R4	11	132	66	66	66	66
TOTAL			150	147	150	150

Compétitions Séniors féminines

Niveau	Nombre de Poules	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	ARBITRES		
				Centraux	1 ^{er} AA	2 nd AA
D1 FEM		2	1 (moyenne)		1	1
D2 FEM		0				
R1 FEM	2	20	10	10	10	10
R2 FEM	4	25	15	15	15	15
TOTAL			25	25	26	26

⁵ Elite Promotionnel

Compétitions Jeunes

Niveau	Nombre de Poules	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	ARBITRES		
				Centraux	1 ^{er} AA	2 nd AA
U19 NAT		3	2 (moyenne)		2	2
CN U19F		2	1 (moyenne)	1	1	1
U17 NAT		7	4 (moyenne)		4	4
U19 R1	NORD – 1	10	5	11	11	11
	SUD - 1	12	6			
U19 R2	NORD – 5	43	17	31	31	31
	SUD - 3	29	14			
U18 R1	NORD – 1	10	5	5	5	5
U18 R2	NORD – 2	20	10	10	10	10
U17 R1	NORD – 1	10	5	11	11	11
	SUD - 1	12	6			
U17 R2	SUD – 3	30	15	15	15	15
U16 R1	NORD – 1	10	5	23	23	23
	SUD – 3	36	18			
U16 – R2	NORD – 2	20	10	10	10	10
TOTAL			116	117	123	123

Chaque week-end, la CRA se doit de désigner des arbitres sur 147 rencontres seniors masculines et 25 rencontres seniors féminines, auxquelles il convient d'ajouter les rencontres de niveau fédéral (N2 et D1 FEM) pour lesquelles la Commission Fédérale des Arbitres délègue ses pouvoirs de désignations à la CRA.

Pour les catégories jeunes (jusqu'au niveau U16), 116 rencontres sont organisées par la ligue, auxquelles il convient d'y ajouter les rencontres U19 et U17 NAT et U19 F NAT pour lesquelles la Commission Fédérale des Arbitres délègue ses pouvoirs de désignations à la CRA.

Du fait de cette délégation, la CRA désigne prioritairement le trio arbitral sur les rencontres de N3 et Challenge National Féminin U19 et les assistants sur les rencontres N2, U19 NAT, U17 NAT et D1 FEM, dans le respect des règles suivantes.

- En National 2 et National 3 :

L'arbitre assistant n°1 devra être obligatoirement un arbitre de la catégorie supérieure de la Ligue régionale (Elite Régionale ou R1) en National 2 et R1 en National 3. Il remplace l'arbitre désigné par la Fédération en cas d'absence ou de blessure de ce dernier.

L'arbitre assistant n°2 devra être obligatoirement un arbitre de Ligue de la catégorie supérieure de la Ligue régionale (R1) en National 2, ou un arbitre assistant spécialisé ayant les compétences requises à ce niveau (AA Elite Régionale) en National 2 et 3, voire AAR1 en National 3.

Proposition de désignations rencontres de ligue

Compétitions masculines séniors :

Mission de la Commission Régionale de l'Arbitrage

Compte tenu de ces effectifs, la CRA se propose de désigner pour les compétitions de Ligue les arbitres sur les rencontres séniors masculines de R1 à R4 et les assistants sur les rencontres séniors masculines R1 à R3. **Soit 147 arbitres et 168 arbitres assistants.**

- **En Régional 1**, l'arbitre assistant n°1 sera, dans la mesure du possible, un arbitre de ligue. Il remplace l'arbitre désigné par la CRA en cas d'absence ou de blessure de ce dernier.
L'arbitre assistant n°2 devra être un arbitre de Ligue, ou un arbitre assistant spécialisé ayant les compétences requises à ce niveau (AA Elite Régionale – AAR1 – AAR2).
- **En Régional 2 et R3**, les arbitres assistants seront des arbitres ou arbitres assistants de ligue. L'arbitre assistant de la plus haute catégorie⁶ ou le plus ancien dans la même catégorie remplacera l'arbitre en cas d'absence ou de blessure de ce dernier.

Un arbitre R3 ne pourra pas être désigné en qualité d'assistant sur une rencontre R3 sur laquelle l'arbitre central est observé.

Les observations des candidats R3 seront effectuées sur des rencontres de R4.

Mission des Commissions Départementales de l'Arbitrage

Devant l'impossibilité à la CRA de couvrir la totalité des compétitions ligues, elle se doit, en accord avec les CDA, de déléguer certains de ses pouvoirs de désignations aux CDA. Pour la présente saison, la délégation permanente serait donnée aux CDA pour la désignation des arbitres assistants des :

- **rencontres Régionale 4** sur leur territoire en respectant les recommandations suivantes :
 - o les arbitres assistants seront des arbitres ou arbitres assistants de district. L'arbitre assistant de la plus haute catégorie ou le plus ancien dans la même catégorie remplacera l'arbitre en cas d'absence ou de blessure de ce dernier.

Compétitions masculines séniors

Niveau	Nombre de Poules	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	ARBITRES		
				Centraux	1 ^{er} AA	2 nd AA
National 2		5	3 (moyenne)		3	3
National 3	1	14	7	7	7	7
R1	2	28	14	14	14	14
R2	4	48	24	24	24	24
R3	6	72	36	36	36	36
R4	11	132	66	66	CDA	CDA
TOTAL			150	147	84	84

⁶ En respectant la hiérarchie suivante – 1/Arbitre et 2/Arbitre Assistant

Compétitions féminines séniors :

Mission de la Commission Régionale de l'Arbitrage

Sur les rencontres R1 et R2 FEM, la CRA désignera des arbitres ou jeune arbitres de ligue sous réserve que ses derniers soient majeurs.

Mission des Commissions Départementales de l'Arbitrage

- rencontres Régionale 1 et Régionale 2 FEM (dans la mesure du possible) sur leur territoire en respectant les recommandations suivantes :
 - o les arbitres assistants seront des arbitres (ou JA) ou arbitres assistants de district. L'arbitre assistant de la plus haute catégorie ou le plus ancien dans la même catégorie remplacera l'arbitre en cas d'absence ou de blessure de ce dernier.

Compétitions féminines Séniors

Niveau	Nombre de Poules	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	ARBITRES		
				Centraux	1 ^{er} AA	2 nd AA
D1 FEM		2	1 (moyenne)		1	1
D2 FEM		0				
R1 FEM	2	20	10	10	CDA	CDA
R2 FEM	4	25	15	15	CDA ⁷	CDA ⁷
TOTAL			25	25	1	1

Compétitions jeunes (U19/U16) :

Mission de la Commission Régionale de l'Arbitrage

La CRA désignera pour les compétitions jeunes de Ligue les arbitres sur les rencontres U19 R1 et R2⁸ et U18, U17 et U16 R1 et les arbitres assistants sur les rencontres U19 R1. **Soit 82 arbitres et 22 arbitres assistants.**

Les Jeunes Arbitres de Ligue seront prioritairement désignés au centre, l'assistantat pouvant être effectué par des arbitres séniors.

- Les catégories U19 et U18 étant prioritairement réservées aux JAL expérimentés.
- Les catégories U17 et U16 étant réservées prioritairement aux JAL débutants et candidats JAL.

Mission des Commissions Départementales de l'Arbitrage

Pour les compétitions de jeunes, la CRA propose pour la présente saison de donner délégation permanente de désignations aux CDA :

- **U19 R2** – pour les deux assistants (dans la mesure du possible) ;

⁷ Dans la mesure du possible

⁸ Possibilité de délégation CDA

- U18, U17 et U16 R1 – pour les deux assistants (dans la mesure du possible en U16R1) ;
- U18, 17 et U16 R2 – l'arbitre central et les deux assistants (dans la mesure du possible).

Compétitions Jeunes

Niveau	Nombre de Poules	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	ARBITRES		
				Centraux	1 ^{er} AA	2 nd AA
U19 NAT		3	2 (moyenne)		2	2
CN U19F		2	1 (moyenne)	1	1	1
U17 NAT		7	4 (moyenne)		4	4
U19 RI	NORD – 1 SUD – 1	10 12	5 6	11	CDA	CDA
U19 R2	NORD – 5 SUD – 3	43 29	17 14	31 ⁸	CDA ⁷	CDA ⁷
U18 R1	NORD – 1	10	5	5	CDA	CDA
U18 R2	NORD – 2	20	10	CDA	CDA ⁷	CDA ⁷
U17 R1	NORD – 1 SUD – 1	10 12	5 6	11	CDA	CDA
U17 R2	SUD – 3	30	15	CDA	CDA ⁷	CDA ⁷
U16 R1	NORD – 1 SUD – 3	10 36	5 18	23	CDA ⁷	CDA ⁷
U16 R2	NORD – 2	20	10	CDA	CDA ⁷	CDA ⁷
TOTAL			116	82	18	18

Les désignations des arbitres et arbitres assistants des rencontres de Coupe Nouvelle-Aquitaine Séniors à partir des rencontres de 1/8^{ème} de finale seront effectuées par la CRA.

Pour les rencontres de Coupes, la CRA propose de donner délégation de désignations aux CDA pour la Coupe U18 Crédit Agricole pour les deux arbitres assistants pour les tours 4 et 5.

La Coupe U15 Établissements Fouchy, la CRA délègue les désignations des trois officiels jusqu'au 1/8^{èmes} de finale (les AA dans la mesure du possible).

Étapes du processus de désignations

- Jusqu'à J -23 (Jeudi) : Saisie des indisponibilités sur My FFF ou UNIQUEMENT si problème technique à designations@lfna.fff.fr
- J -22 (Vendredi) :
 - Edition du listing des arbitres indisponibles**
Envoi du listing S.RAGER / J. RICHE / Jean Luc BERTAUD par S. BOULTAM
 - Edition du listing des matchs**
Envoi du listing S. RAGER / J. RICHE / Jean Luc BERTAUD par S. BOULTAM
- J -19 (Lundi) : Positionnement des arbitres observés (arbitres + observateurs) par Jean Luc BERTAUD et envoi à S. RAGER et J. RICHE
- J -18 (Mardi) : Validation du travail de Jean Luc BERTAUD par S. RAGER et J. RICHE
- J -12 (Lundi) : Envoi du listing des matchs couverts⁹ par S. RAGER et J. RICHE à S. BOULTAM pour saisie
- J -11 (Mardi) : Saisie des matchs par S. BOULTAM pour parution dans espace personnel + envoi des listings complets¹⁰ aux Districts (Districts + Présidents de CDA) + JC PUYALT. Le mardi soir au plus tard, soit 11 jours avant la rencontre, les arbitres auront donc connaissance de leurs désignations dans leur espace personnel (My FFF).
- J -11 à jour J : Ajustements et changements éventuels¹¹.
- J-1 : Envoi du listing des désignations aux Districts (District + Présidents de CDA) par S. BOULTAM.

Passé le vendredi 17h00 : astreinte - un planning sera fourni sur une rotation entre S. RAGER / J. RICHE / JL BERTAUD.

Béatrice MATHIEU

Présidente de la CRA Nouvelle-Aquitaine

Jean Claude PUYALT

Vice-président de la CRA Nouvelle-Aquitaine

Christian SIONNEAU

Secrétaire de la CRA Nouvelle-Aquitaine

⁹ Compétitions désignées par ETRA pour la CRA :

- Arbitres Assistants – D1/D2 Féminines – National 2 – CN19 (G et Fém.) – CN 17
- Trio arbitral N3 à R3 et U19 R1
- Arbitre central – R1 et R2 Fém. - R4 – U19 R2 – 18 R1 à U16 R1

¹⁰ Objectif : informer au plus tôt les désignations à combler par les Districts (notamment sur les matchs jeunes)

¹¹ Communication UNIQUEMENT par e-mail à destination de designations@lfna.fff.fr mails qui parviendront aux boîtes des trois salariés mentionnés dans ce document. Cette communication sera exclusive jusqu'au vendredi 17h00.